

Association Dignité Animale
Maison Berty Albrecht
14 place Jules Grandclément
69100 VILLEURBANNE
Tel : 06 12 71 73 91
PJ : 4

LYON le 17 mai 2017

Mairie d' EMAGNY
à l'attention de Monsieur le commissaire
enquêteur Gabriel LAITHIER

Objet: enquête publique 2017 concernant le projet de régularisation **et d'extension de l'élevage de visons** à EMAGNY.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet cité en objet, **l'association Dignité Animale** vous fait part de son opposition à ce projet et ce pour les raisons exposées ci- après.

1- Critique générale sur les élevages destinés à la fourrure :

Notre association dénonce le mal être animal intolérable qui résultent des élevages à fourrure, voire la maltraitance sur ces animaux encagés à vie.

- Un enfer de la naissance à la mort :

L'élevage de vison pour leur fourrure comme tout élevage pour la fourrure, est un concentré de douleur pour ces animaux qui souffrent de leur naissance à leur mort dans des cages, enfermés toute leur vie puis **gazés dans le stress la souffrance et l'agonie jusqu'à l'arrêt de leur cœur**

L'élevage de visons pour la fourrure pose de graves problèmes de bien-être animal, voire de cruauté.

Le vison est un animal sauvage dont le territoire à l'état naturel s'étend sur plusieurs kilomètres carrés. Toutes ces espèces ont des besoins vitaux qui ne sont absolument pas satisfaits dans ces prisons usines. **Les visons à l'état sauvage, passent une grande partie de leur temps**, dans et à proximité de l'eau. **Leurs** conditions de vie dans ces usines se résument à une cage exigüe, sale avec juste de quoi se désaltérer. Ils ne sont protégés ni du froid, ni du vent, ni de la chaleur.

En élevage, enfermés dans des cages de treillis métallique d'à peine 85 cm x 30 cm, ces animaux ne peuvent adopter leur comportement naturel, et encore moins nager. Par ennui, frustration et la pauvreté de leur environnement, ils développent des comportements anormaux, des gestes de stéréotypie, qui expriment leur mal-être. Les visons tournent en rond de façon répétée, mordent le métal de leur cage, se rongent la queue par automutilation.

Un rapport scientifique dénonce ces élevages qui ne respectent nullement les besoins physiologiques minima de ces animaux.

Cf. le rapport du Comité Scientifique de l'Union Européenne, The Welfare of Animals Kept for Fur Production (les conditions de vie et de mort des animaux dans tous les élevages à fourrure du monde entier, ne sont pas humainement acceptables):

http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/international/out67_en.pdf

Il vous suffira de rester quelques instants devant ces cages pour voir que nous nous sommes face à des mouroirs indignes pour toute vie, et comprendre que dans ces cages, **c'est la vie que l'on saccage.**

- Situation à l'étranger, des exemples à suivre :
De nombreux pays ont déjà interdit l'élevage d'animaux pour la fourrure.

En Grande-Bretagne, en Bulgarie et en Autriche, cette mesure est d'application depuis des années. En Suisse, l'élevage est inexistant tant la sévérité des normes empêche toute rentabilité économique.

Dans d'autres pays comme la Croatie, la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine, une interdiction a été adoptée mais il existe une période transitoire pour les élevages existants. La Belgique confirme début 2017 **l'interdiction** de tels élevages sur son territoire.

En Irlande, en Finlande, en Italie et en Suède, des initiatives sont prêtes à être débattues au Parlement.

En Pologne, un projet d'élevage a récemment essuyé un refus des autorités, notamment en raison de l'opposition de la population.

Même les Pays-Bas, soit le troisième producteur mondial avec 6 millions de visons par an, ont adopté une interdiction, prévoyant une période transitoire jusqu'en 2024 et des mesures de soutien.

La France semble dès lors, devenir le refuge de ces enfers, peu à peu interdits dans les autres pays ; et la **puissance de l'industrie du luxe** avec son argent doit faire lever facilement bien des obstacles pour **encourager l'extension de ces « mouvoirs »**.

2 - Critiques au regard du projet de régularisation et **d'extension de l'élevage** de visons à EMAGNY :

Dignité Animale s'oppose à la **régularisation et à l'extension** de cet élevage en raison, **d'une part** du passif de cet exploitant, **et d'autre part** des nombreux impacts environnementaux et la cruauté animale qui en résulte.

- Rappelons **qu'il s'agit d'une exploitation gérée jusqu'à présent au mépris des lois et de l'environnement** :

Monsieur RAUNET installé depuis 1985, a fait montre jusqu' à présent d'un total mépris des réglementations tant vis-à-vis de l'urbanisme, que vis-à-vis des règles en matière d'installations classées, sans parler du bien-être animal qui n'existe pas dans ces élevages en cages (véritables mouvoirs). Là, où 5000 visons étaient autorisés l'exploitant en a mis 9000, et ce, en toute tranquillité.

Car, ce ne sont pas les pouvoirs publics qui ont mis fin (ou ont révélé) à ces graves irrégularités, mais la seule vigilance des associations. Et, **on peut légitimement s'inquiéter pour l'avenir, si avenir il doit y avoir**, pour cette usine dont le tribunal administratif a **prononcé dernièrement l'annulation des 2 arrêtés ICPE** et réclamé le démontage de certains bâtiments en mars 2015.

En effet, Il a fallu le recours en justice, le travail et la vigilance d'associations pour que les irrégularités flagrantes de cette exploitation soient prises en compte par les autorités, ou plus exactement par la justice.

Aujourd'hui, accepter ce projet équivaudrait tout bonnement à donner carte blanche à cet exploitant qui méprise les lois, l'environnement et les animaux, et à l'encourager en lui permettant d'étendre cet enfer.

A cet égard, il est déjà « bien encouragé » **par la Mairie d' Emagny, qui pour satisfaire l'exploitant t n'a pas hésité à modifier son PLU** : pour supprimer le zonage « en espace boisé classé » et le mettre en secteur agricole. Ainsi il est prévu, un défrichement de tout un pan de forêt avec une atteinte aux espèces protégées qui en résultera.

- **Nous sommes face à un projet d'élevage de visons de grande envergure, où il est prévu 18 000 animaux en cage.**

Concernant **l'étude d'impact à l'appui du projet**, on note une **insuffisance d'étude d'impact** et ce au regard de plusieurs points:

- Aucune étude n'a été faite sur l'état actuel du site, où une exploitation de 5000 visons (portée illégalement à 9000 visons) a eu lieu depuis 30 ans:

En effet, rien n'est indiqué sur l'état du **site même de l'élevage**, sur les sols, les eaux et les nappes en raison de l'**exploitation passée**, et sur les **champs ayant reçus les épandages**, ainsi que les ruisseaux à proximité.

En effet, qu'**en est-il** du bilan de cette exploitation concernant la pollution passée des sols, des nappes souterraines ?

Quid des analyses des lieux des épandages passés compte tenu que cet élevage existe depuis 30 ans ?

Quid aussi des analyses des sols, concernant notamment les pollutions résultant de l'usage des produits anti parasitaires et ceux servant à la désinsectisation ? Il devrait y avoir des données sur ces pollutions qui **sont sûrement présentes dans les sols l'eau et l'air**. Qu'en est-il aussi de la toxicité sur la faune alentours ?

Or il est primordial de connaître l'**état actuel** des eaux, des sols, des nappes, via des analyses et des sondages qui devraient être réalisés sur le site même de cette exploitation et sur les lieux des épandages effectués.

- Sérieux manque de précisions dans l'étude d'impact

Sur les zones humides alentours, qui pourront être impactées par un tel projet ; l'**inventaire produit** de ces zones **n'est pas complet**, ainsi que les risques encourus pour ces zones humides.

Sur les impacts du défrichement prévu sur la faune: quel organisme a fait cet inventaire? Inventaire qui au demeurant ne porte que sur une période limitée **de l'année**.

Sur les impacts sur la faune et insectes : avec notamment le recours important (surtout pour 18 000) aux produits antiparasitaires et de désinsectisation, la toxicité peut être un réel danger et appauvrir la biodiversité alentours.

Sur les risques de pollution : de **l'air, des nappes, des sols (capacité des sols servant à l'épandage dont l'analyse reste confuse)**, des ruisseaux.

Or, l'**épandage** des déjections représente un **risque sérieux** de pollution, de contamination des nappes, des sols, des eaux de ruissellement.

Ces pollutions représentent un **risque** tant **pour l'environnement** que pour la santé publique. Le vison est un carnivore à 100% (poisson et viande). La flore bactérienne du tube digestif des carnivores est une flore bactérienne dite de putréfaction qui par essence, contient beaucoup de bactéries pathogènes.

Ces bactéries sont susceptibles de contaminer les sols, les eaux de ruissellement (rivières) les eaux de nappes. Donc le risque de contamination de l'homme ou des animaux est multiple. La maîtrise complète de ce risque implique une rigueur sans faille.

L'épandage se fera sur un secteur vulnérable dont la reconquête prévue sera contrariée:

Notons que **Le secteur d'épandage se situe sur un site calcaire (infiltration des eaux rapide)**, et dans une **zone concernée par la Directive Nitrate**. D'autre part, ce bassin versant fait l'objet d'un **projet de contrat**

de rivière en vue de reconquérir et améliorer la qualité des eaux. Le plan Nitrate et le programme nitrate en cours sur le bassin versant de l'Ognon seront compromis par cette exploitation.

Dans l'étude d'impact il est indiqué que le ruisseau de la Résie est déjà de qualité moyenne.

Or, les épandages de déjections de visons, qui représentent une grave menace sur la qualité des eaux, viendront ruiner ces projets visant à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux dans ce secteur.

Enfin, ce projet n'est pas compatible avec les orientations et objectifs du SDAGE RM de 2015 qui préconise, entre autre: la non dégradation des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions, la protection des zones humides, et la gestion quantitative de l'eau.

- Quid du bilan carbone et du gaspillage insensé résultant de cette activité ?

Critique sur le bilan carbone au vu des moult gaspillages qui ressortent de ce projet et aussi de l'exploitation actuelle:

Gaspillage lié aux transports : de la nourriture, des cadavres, du lisier.

Il s'agit d'un véritable gouffre en dépense d'énergie : transports de la nourriture depuis la HOLLANDE puis des cadavres à COPENHAGUE...qui fait mieux !,

Extrait de l'étude d'impact : « Les animaux une fois morts sont stockés dans une chambre froide pour être ensuite emmenés en camion frigorifique à Copenhague où le dépouillement est réalisé par la coopérative qui rachète la production de la SCEA »...beau gaspillage en énergie et transport !

Sans oublier les transports des lisiers par camions sur des parcelles et l'acheminement de paille. A l'heure, où on exhorte à moins de transports. Extrait de l'étude d'impact : « Les déjections de visons seront épandues sur des terrains »... belle pollution à prévoir et risque sanitaire via les ruissellements, les nappes et le manque de capacité des sols !

Gaspillage d'eau importante quantité d'eau potable gaspillée pour cette exploitation, pour abreuver les visons (souvent ils restent assoiffés), pour le nettoyage des cages, des cuves ...etc.

Or nous sommes dans des périodes de fortes chaleur et de faibles niveaux des nappes, et où l'eau doit donc être gérée avec économie et en premier lieu pour satisfaire des besoins vitaux.

Face à un SDAGE qui préconise d'économiser l'eau, cette exploitation est une aberration.

Gaspillage d'importante quantité de paille requise pour assurer le quotidien des visons.

Or, avec les graves périodes de sécheresse, la paille et l'eau sont des denrées et ressources à préserver pour les besoins vitaux. .

Gaspillage de protéines animales pour nourrir ces animaux en cage (avec de la bouillie de viande et de poissons). A l'heure où on nous parle de diminuer notre empreinte carbone, en amoindrissant, voire en supprimant, l'alimentation en viande et poissons.

Extrait de l'étude d'impact : « Les animaux sont alimentés quotidiennement avec un aliment à base de viande et de poisson (bouillie) ».... beau gaspillage de protéines !

Et qui plus est, une alimentation avec de la farine de poissons, qui on le sait contribue au dramatique pillage des océans :

En effet, les scientifiques et des ONG alertent sur la terrible diminution des stocks en petits poissons destinés à la transformation en farine, notamment pour alimenter les élevages intensifs dont ceux des visons. Cf l'article en PJ. et ci-dessous:

<https://www.goodplanet.info/actualite/2017/02/14/rapport-denonce-transformation-de-poissons-farine/#sthash.aiRb3Bgt.dpuf>

- Cette exploitation représente un « concentré de douleurs » pour les animaux, mais aussi un danger pour la salubrité et la santé **publique, pour l'environnement** sens large :

Avec les menaces de pollutions des eaux potables, des nappes notamment du fait des déjections animales ; sans parler des produits phytosanitaires pour désinfecter et désinsectiser, utilisés à grand renfort **sur ce site pour contrer les parasites qui, bien sûr pullulent, dans ce genre d'exploitation.**

A cet égard ces produits antiparasitaires et contre les insectes répandus sur le site doivent avoir des impacts sérieux non pris en compte (notamment sur la faune).

Nuisances conséquentes pour le voisinage :

- Avec le **risque d'évasion des visons** et les dégâts sur la biodiversité alentours.

Concernant les fuites dans la nature, elles semblent inéluctables au vu de la distribution des populations de visons sur les territoires où ces élevages sont présents en regard de leurs implantations.

Les dégâts sont multiples. Gros dégâts à la faune avicole, aux batraciens, à la faune piscicole. N'oublions pas que le vison est un animal fréquentant les zones humides. Il détruit beaucoup de poisson.

Les visons sont des animaux carnivores, qui représentent un risque important pour tous les petits éleveurs (poules, volailles diverses, lapins, ...)

On est face à une prise de risque conséquent sur le milieu avec une éventuelle évasion des visons, **notamment en cas d'incendie (dans ce cas soit les animaux brûlent dans leur cage soit on les libère).** Quelle est la solution proposée pour cette situation ?

Pour les risques d'incendie, l'exploitant minimise ces risques, en indiquant qu'il ne dispose pas de stockage de paille, ni de fourrage; ce qui est pour le moins surprenant puisqu' il indique aussi que les visons ont des cages fournies de paille pour les nids.

- Avec Les odeurs pestilentielles existantes, sur le site et près du site, qui vont augmenter de façon dramatique :

Pour ce qui est des odeurs émises, il existe des "coefficients d'odeurs". A titre de comparaison, les bovins et chevaux ont un coefficient de 0.7. Les poules sont à 0.8. Les porcs (qui ont en général mauvaise réputation) sont à 1.0 et les visons sont au sommet avec 1.1. Pour l'anecdote, vison vient du latin vissio (« puanteur ») en raison de l'odeur qui caractérise cet animal comme d'autres représentants de sa famille tels que le putois ou la mouffette.

En plus avec les fortes chaleurs que l'on connaît, ces émanations seront accentuées.

A cela s'ajoutent les fortes odeurs de la nourriture données aux visons (nourriture carnée et de poisson fort odorante).

Nous ne pouvons également avoir la garantie que les cadavres des visons seront traités de façon responsable, et ne dégageront de nouvelles odeurs désagréables.

Cet élevage symbolise ce qui ne doit plus exister dans notre siècle et dans une société dite « évoluée » :

En raison de la prise en compte de la sensibilité animale, et de la prise de conscience à notre époque **du gaspillage des ressources naturelles, ce type d'activité est à bannir d'autant qu'elle ne sert qu'à une mode futile et inutile.** Beaucoup de marques de vêtement abandonnent le recours à la vraie fourrure et **choisissent d'autres alternatives.**

En raison du mal être animal des animaux en cage, sans aucun respect de leurs besoins physiologiques vitaux. Ces exploitations sont **condamnées unanimement** par les vétérinaires et éthologues du monde entier.

Extrait de l'étude d'impact : « L'abattage des animaux a lieu en début d'hiver au mois de novembre. Afin d'éviter de souiller les peaux avec du sang les animaux sont abattus par gazage dans une cage hermétique reliée au pot d'échappement d'un moteur thermique. Cette technique limite les souffrances de l'animal grâce à l'effet anesthésiant du monoxyde de carbone ».

Carnage et cruauté pour ces visons qui vivent un enfer de la naissance à la mort.

- Enfin quid du suivi sérieux et des contrôles sur cette exploitation ?

Quelle crédibilité accordée à cet exploitant pour assurer les suivis annuels avec les analyses préconisées **dans l'étude d'impact** (sur les sols recevant les lisiers, sur les eaux tant potables que pluviales, souillées par les déjections et les produits phytosanitaires) ?

Quand on a vu jusqu'à présent une activité se dérouler en toute tranquillité dans l'irrégularité, sans surveillance et sans sanction de la part des autorités chargées du respect de la réglementation.

Comment toutes les contraintes décrites dans l'étude d'impact seront t'elles gérées et sérieusement respectées et contrôlées et par qui ?

Quand on connaît cette exploitation et son passif hors normes, hors loi depuis 30 ans. (cf. en PJ, **l'article de l'Est républicain** qui résume ce parcours, hors norme, fait au mépris des lois).

Quand on a vu **l'absence de réaction et l'inaction des pouvoirs publics pour faire cesser cette situation** irrégulière (**faute aussi d'effectifs pour inspecter cet élevage**, situation qui au demeurant risque de **s'aggraver** vu le contexte).

Quand on voit les efforts et le temps consacrés par les associations pour alerter et tenter de faire constater cette situation irrégulière et la faire sanctionner et cesser (frais des recours en justice).

- Le bilan coûts et avantages de ce projet fait ressortir, que les désagréments et coûts dépassent de loin un quelconque avantage, et que ce projet se fait et se fera au détriment des animaux, de **l'intérêt général et de l'environnement pris au sens large.**

3- Le contexte actuel plaide contre ce projet :

Le contexte actuel plaide, non pour développer, mais pour **supprimer et interdire les élevages à fourrure de par le monde.**

Beaucoup de marques connues viennent de prendre la décision de stopper le recours à la vraie fourrure, et ce **face aux protestations d'associations, à la prise de conscience citoyenne qui se fait notamment sur les réseaux sociaux, et qui permet d'évoluer dans le sens d'une consommation responsable et éthique.**

De nombreuses marques ont stoppé la vente de vraie **fourrure devant l'horreur de cette réalité** : KOOKAI, CHEVIGNON, JACADI et HUGO BOSS, AIGLE, NAPAPIJRI et récemment en 2016 et 2017 : KOOPLES, IKKS et ARMANI.

Les associations et les pétitions contre la fourrure et les élevages recueillent de nombreuses signatures (cf. notamment, la pétition en ligne de **30 Millions d'Amis** sur son site).

Enfin les récentes vidéos des élevages de visons en France, **que l'association ONE VOICE a pu faire** diffuser à la télévision, nous **ont montré l'horreur de ces mouroirs** ignobles, avec des conditions sanitaires déplorable et les actes de cruauté intolérables infligés aux visons.

<http://www.lavoixdunord.fr/100627/article/2017-01-09/des-elevages-de-visons-destines-la-fourrure-denonces-par-des-images-chocs#>

Ce reportage de ONE VOICE, a montré une fois de plus que ces élevages (perdus dans la nature et loin du public) sont hors de suivi et de contrôle réguliers et efficaces des services chargés de faire respecter la réglementation.

Enfin, dans la suite de la COP 21 sur le climat, qui s'est tenue fin 2015 à PARIS, pour laquelle chaque Etat, chaque entreprise, chaque individu est appelé à apporter sa contribution **afin d'améliorer** la situation; Il est grand temps de mettre fin à ce commerce honteux et dépassé de la fourrure.

Commerce, qui au niveau mondial, représente le massacre annuel de 140 millions de vies encagées (véritable pillage et gaspillage de vies, de protéines, de ressources et des océans).

A l'heure actuelle où, **pour baisser notre empreinte carbone, il est recommandé, à juste titre de moins,** voire de ne plus, manger viande, et de mettre un terme aux élevages cruels intensifs; il est inadmissible et scandaleux de voir perdurer et se multiplier, des **mouroirs d'animaux, destinés à** la seule fourrure.

Pour les raisons exposées ci-dessus, il est sage et raisonnable de ne pas donner un avis favorable à un tel projet dont le bilan coût et désagréments est largement supérieur à celui des avantages.

Il est temps de fermer une fois pour toute cette désastreuse exploitation, **qui n'a fonctionné jusqu'à** maintenant, **qu'au mépris des lois** et du bien-être animal.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos respectueuses salutations.

Pour l'association DIGNITE ANIMALE



L'équipe dirigeante

Jacqueline PELERINS

Marie Thérèse GONCALVES

Albert SCHWEITZER (médecin prix Nobel de la Paix 1952) "Si la compassion n'inclut pas tous les êtres vivants, alors il vous sera impossible de trouver la paix en vous-même ».